

JEAN-FRANCIS PÉCRESSE

La retraite à 60 ans entretient le chômage à 50 ans

[28/04/10] [22 commentaire\(s\)](#)**JEAN-FRANCIS PÉCRESSE EST ÉDITORIALISTE AUX « ECHOS ».**

Parmi les arguments avancés en soutien d'un décalage de l'âge légal de la retraite, ce n'est pas le principal, mais ce n'est pas le moindre : passer à 61, 62, voire 63 ans, favoriserait l'emploi des quinquagénaires en déportant la borne visible de la fin d'activité. Essentiellement intuitive, l'idée est contestée, notamment par certains, à gauche, qui ont encore une vision malthusienne du marché du travail, celle-là même qui avait conduit, à la fin de la décennie 1990, à « partager » l'emploi. Pour ceux-là, la quantité de travail disponible ne ferait que se répartir différemment.

Plus généralement, le scepticisme quant à l'effet sur l'emploi d'une mesure sur l'âge de la retraite se nourrit de l'observation, au demeurant assez justifiée, d'un problème de représentation collective des quinquagénaires dans une société du travail obsédée par la productivité. Le frein à l'embauche des seniors serait moins le « bas » âge de la retraite que la réticence congénitale des chefs d'entreprise à investir sur des travailleurs dont ils attendent un retour sur investissement moindre qu'avec des jeunes. Qu'elle soit théorique ou pragmatique, la « question préalable » opposée au décalage de l'âge de la retraite est : à quoi bon tant que l'on n'a pas amélioré l'embauche des seniors ? Plusieurs éléments incitent à inverser la problématique : en décalant l'âge de la retraite, on contribuera à redresser l'emploi des seniors.

Dans une étude parue en juin 2008 (« Que peut-on attendre d'une augmentation de l'âge de départ en retraite ? »), l'économiste Arnaud Chéron, directeur de recherche à l'Edhec Business School, relève que dans les pays de l'OCDE, « *les taux d'emploi des 55-59 ans sont corrélés positivement à l'âge effectif de départ en retraite* ». Les pays où les seniors sont le plus occupés sont aussi ceux où l'on fait valoir ses droits le plus tard. Ce sont aussi ceux, il est vrai, qui sont les plus performants dans la lutte contre le chômage en général, à l'exemple des pays scandinaves, où le niveau d'occupation des seniors est deux fois plus important qu'en France. « *Il n'y a pas de miracle, là où il y a le moins de chômage des seniors, c'est aussi là où il y a le moins de chômage tout court* », souligne Marie-Claire Carrère-Gée, présidente du Conseil d'orientation de l'emploi. Manière de souligner que les déterminants de l'emploi de seniors sont nombreux et complexes.

Repousser l'âge légal est l'un de ces facteurs. Par un effet mécanique qu'Arnaud Chéron appelle « *effet d'horizon* ». C'est celui qui conduit les entreprises à caler leurs comportements d'embauche sur l'horizon de la retraite. « *Il est tout à fait frappant de remarquer, explique l'économiste de l'Edhec, que les taux d'emploi en France pour les 55-59 ans sont similaires aux taux observés aux Etats-Unis où l'âge effectif de départ en retraite est supérieur de cinq ans environ.* »

Cette intuition commence à se vérifier en France, depuis quelques années, et de façon prononcée en 2009. L'an dernier, le gouvernement a fortement resserré les conditions de départ anticipé pour carrières longues. En augmentant le nombre de trimestres de cotisations validées,

il a tari d'un coup le nombre de départs dès 56 ans. Résultat, en un an, l'âge effectif moyen de liquidation est passé de 60,9 ans à 61,8 ans dans le privé. Simultanément, le taux d'emploi des 55-64 ans s'est redressé, de 38,2 % à 38,9 % (1). L'évolution est plus spectaculaire encore sur le taux « sous-jacent », c'est-à-dire hors effet démographique, (donc plus structurel) : de 36 % en 2008, il est passé à 37,5 % en 2009.

L'année 2009 a amplifié une tendance à l'oeuvre depuis des années. Depuis le premier tiers de la décennie, l'Etat étouffe peu à peu tous les dispositifs qui freinaient l'embauche des seniors : les préretraites (aujourd'hui disparues), la mise à la retraite d'office (repoussée à 70 ans), la dispense de recherche d'emploi des seniors (pratiquement supprimée)... Ces mesures portent leurs fruits car, même si elles restent dans les plus basses eaux de l'OCDE, les performances françaises en la matière s'améliorent. Le taux d'emploi des 55-64 ans était de 35,7 % seulement en 2002.

Autre signe du lien qui existe entre âge de la retraite et taux d'emploi des seniors : on observe historiquement une bonne corrélation lorsque l'on abaisse le seuil de cessation d'activité. La proportion de seniors ayant perdu leur emploi dans la deuxième moitié des années 1980 a fortement progressé, plus que dans les autres tranches d'âge et « *cette forte progression du non-emploi des 55 ans coïncide précisément avec l'abaissement de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans, au début des années 1980* », souligne Arnaud Chéron. Et, entre 1980 et 1990, le taux d'emploi des hommes de plus de 50 ans mesuré par l'Insee décroche de plus de dix points. Non seulement relever l'âge de la retraite favoriserait l'emploi des 55-59 ans, mais maintenir l'âge légal à son niveau actuel se traduit par un coût social élevé pour les quinquagénaires. La retraite à 60 ans contribue à préparer le chômage à 50 ans.

(1) Dares, ministère du Travail, « Tableau de bord trimestriel activité des seniors et politiques d'emploi », mars 2010.

[22 commentaire\(s\)](#)
[Réagir à cet article](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2010